

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AR_2022_2786_CC

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

OBJET :

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2213-28,

CHERBOURG-EN-COTENTIN

VU le code de la route,
VU l'arrêté n° AR_2021_0632_CC du 17 février 2021 du maire de Cherbourg-en-Cotentin, portant délégations de fonction et de signature aux maires adjoints,

**ARRÊTE PORTANT NUMEROTATION DE VOIRIE
RESIDENCE DES VIKINGS
COMMUNE DELEGUEE
DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

VU l'absence et le manque de cohérence concernant l'adressage,

Vu la demande des services de la DGF et de la poste,

ARRÊTE

Article 1

Il convient d'attribuer les numéros aux parcelles concernées comme suit :

Parcelle AH 276 le numéro 64

Le numéro vient en complément de : Rue de Sennecey -Cherbourg-Octeville-50100 Cherbourg-en-Cotentin

Parcelle AH 276 les numéros 2 ; 4 ; 6 ; 8

Le numéro vient en complément de : Rue de Batavia -Cherbourg-Octeville-50100 Cherbourg-en-Cotentin

Parcelle AH 300 les numéros 10 ; 12

Le numéro vient en complément de : Rue de Batavia -Cherbourg-Octeville-50100 Cherbourg-en-Cotentin

Parcelle AH 300 les numéros 2 ; 4 ; 6 ; 8

Le numéro vient en complément de : Chemin des Miclots -Cherbourg-Octeville-50100 Cherbourg-en-Cotentin

Parcelle AH 285 les numéros 1 ; 3

Le numéro vient en complément de : Chemin des Miclots -Cherbourg-Octeville-50100 Cherbourg-en-Cotentin

Article 2

Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la réception de cet arrêté par le demandeur.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc BP 25086 14050 Caen cedex 4) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4

Messieurs le directeur général des services et le directeur général des services techniques de Cherbourg-en-Cotentin, le commissaire central de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

27 JUL. 2022

A Cherbourg-en-Cotentin,

P.J. : 1 plan

Par délégation,
le maire adjoint,

Patrice MARTIN



« publiée le 04 Août 2022 »